



Service de l'attractivité
et de la politique des
ressources humaines

Sous-direction de
l'attractivité des métiers
et du recrutement

DGRH D2-5

Décision

portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement externe d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e statisticien-ne, session 2026

N° E2D46IGEEBR

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement externe d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e statisticien-ne, au titre de l'année 2026 :

Monsieur NANA Laurent, professeur des universités de classe exceptionnelle, président, Université de Bretagne occidentale, Brest.

Madame LEGRAND Juliette, maître de conférences de classe normale, vice-présidente, Université de Bretagne occidentale, Brest.

Monsieur BENABDALLAH Saïd, ingénieur de recherche, Rectorat de l'académie de Versailles, Versailles.

Madame BERTRAIS Sandrine, ingénieure de recherche hors classe, experte, Université d'Angers, Angers.

Monsieur COVELLO Stevens, ingénieur d'études de classe normale, expert, Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, Aix.

Monsieur GROSU Florin, ingénieur d'études hors classe, expert, Rectorat de l'académie de Montpellier, Montpellier.

Monsieur LE GUEN François, ingénieur de recherche hors classe, expert, Ministère des Armées, Le Kremlin-Bicêtre.

Monsieur LEPROUST Cédric, ingénieur de recherche hors classe, expert, Rectorat de l'académie de Rennes, Rennes.

Madame TUAL Laurence, ingénieure d'études hors classe, experte, Nantes Université, Nantes.

Madame RAINER Catherine, maître de conférences hors classe, Université de Bretagne occidentale, Brest.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Paris, le 25 juin 2026

Pour le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La cheffe du département des concours
des personnels des bibliothèques, ingénieurs,
administratifs, techniques, pédagogiques,
sociaux, de santé, de direction et d'inspection



Pauline MAINDON